



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr



## DELIBERATION

N° 2012-47 du 10 avril 2012

### **OBJET : Protocole transactionnel / Sté COMES**

Rapporteur : M. le Président

Le 10 avril 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 4 avril 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu' à la délibération n° 2012-33  
29 à partir de la délibération n° 2012-34  
28 à partir de la délibération n° 2012-49

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération 2012-33  
4 à partir de la délibération n° 2012-34  
5 à partir de la délibération n° 2012-49

Nombre de votes : 33

*Mme Aurélie POYAU est nommée secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Claude JIMENEZ (représentant Mme Marie Hélène PONSART) M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-33) M. Thierry DUCURTIL (jusqu'à la délibération n° 2012-33), M. Jean-Pierre SEVREZ (jusqu'à la délibération n° 2012-48), M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE), M. Pierre BOUVIER, M. Claude PLEINDOUX (représentant M. Roger GUGLIELMETTI) M. Edmond CADET, M. Marc FORNESI, M. Henry Pierre ROUX (représentant M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC), M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Roger PERINET (représentant M. Henry RAOUX), M. Philippe STOCKLI, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Sébastien FINE (représentant M. Christian BREMOND)

**Avaient donné pouvoir :** M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI  
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE  
M. Philippe SEZANNE à Mme Nicole MATHONNET à partir de la délibération n° 2012-34.  
M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2012-34.  
M. Jean Pierre SEVREZ à M. Alain FARDELLA à partir de la délibération n° 2012-49

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'assainissement,

**Vu** le marché public de contrôle de diagnostic des installations d'assainissement non collectif et du contrôle de bon fonctionnement dont l'entreprise COMES est titulaire depuis le 25/06/2009, pour une durée de trois ans,

**Considérant** que la Communauté de Communes du Briançonnais devait, pour permettre l'exécution du marché, transmettre au titulaire un listing des habitations à contrôler avec les noms des propriétaires,

**Considérant** que pour ce faire, il a été demandé aux Communes de fournir ces documents par croisement des données des fichiers du Cadastre et du service de distribution de l'eau potable, et du fait de leur connaissance du territoire communal,

**Délibération n° 2012-47**

Page 1/2

**Considérant** que, par courrier en date du 8 Septembre 2010, COMES alertait la Communauté de Communes du Briançonnais sur les difficultés qu'il rencontrait dans l'exécution de son marché du fait du manque de fiabilité des listings transmis, et déposait une requête indemnitaire,

**Afin** de prévenir tout contentieux indemnitaire, tout en permettant l'indemnisation de l'entreprise COMES, et afin de préserver les deniers publics, les parties ont souhaité se rapprocher afin de tenter de formaliser un accord amiable, dans le respect des intérêts des deux parties et après concessions réciproques.

**Considérant** qu'il convient, aux fins de prévenir un contentieux indemnitaire, d'établir une transaction conformément aux articles 2044 à 2058 du Code Civil,

**Vu** les articles 2044 à 2058 du Code Civil

**Vu** l'article L 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la jurisprudence administrative transposant la transaction en matière administrative

**Vu** la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique

**Vu** l'avis favorable de la commission Technique Environnement et développement Durable en date du 1<sup>er</sup> mars 2012,

**Vu** l'avis favorable des membres du Bureau en date du 13 mars 2012,

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- Autorise le Président à signer le protocole transactionnel annexé à la présente qui a pour effet d'autoriser le paiement d'une indemnité à l'entreprise COMES, afin de compenser les difficultés rencontrées par le prestataire du fait de la mauvaise qualité des renseignements transmis par la collectivité, pour un montant net de 3 588 €.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. : 16 AVR. 2012

Date affichage : 17 AVR. 2012